

CONSEIL MUNICIPAL du 21 MARS 2023 à 20 h 30

PROCES-VERBAL

- ✓ **Présents :** M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. Stéphane SOLEILHAC, Mme DUPRÉ Amandine, M. LALE-DÉMOZ Marcel.
- ✓ **Excusés :** M. CLERC Jérôme,
- ✓ **Absents :** M. RAVISSE Philippe.
- ✓ **Date des convocations :** 14/03/2023

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal « séance du 21/02/2023 »,
3. GBA : délibération attribution compensation 2023,
4. Projet cheminement doux,
5. Dossier « contentieux urbanisme »,
6. Informations « dossiers en cours »,
7. Questions diverses.

1. Secrétaire de séance : Mme Christiane CLERMIDY

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2023

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), adopte le procès-verbal de la séance du 21 FEVRIER 2023.

3. GBA : ATTRIBUTION COMPENSATION 2023

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, le Conseil communautaire a délibéré le 1^{er} juillet 2019 sur la création d'un fonds de solidarité de 100 000 € à l'attention des communes rurales et communes rurales accessibles de moins de 1 000 habitants. En 2023, ce fonds de solidarité est doublé et s'élève à 200 000€. Il est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

	Ajustement
Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €

Il s'agit ainsi d'une « révision libre » de l'attribution de compensation entre la communauté d'agglomération et chacune des communes de – 1 000 habitants.

Après délibération des communes éligibles pour accepter le versement de ce fonds au travers leur attribution de compensation, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2023. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

- Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 2 572.00 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibérée par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 13 février 2023.

4. PROJET CHEMINEMENT DOUX

M. le Maire présente aux élus les derniers plans réalisés par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA), sur le projet cheminement doux. Le chiffrage pour la réalisation du projet dans son intégralité s'élève à 372 000.00 € TTC. Si les travaux devaient être réalisés en partie, il faudrait privilégier l'axe RD2b « route de Vernoux ».

- Cet investissement peut être éligible à diverses subventions : bonus ruralité (Région), DETR (Etat), le département. Les quais de bus peuvent également être financés (tout ou en partie) par Grand Bourg Agglomération.

- Un rendez-vous est fixé vendredi 7/04 à 14 h en mairie avec Mme Marjorie CHAMPIER de GBA afin qu'elle expose les financements potentiels.

- Les élus vont également rencontrer l'entreprise Socafil le 24/03 qui serait en mesure de réaliser des plans et un chiffrage pour ce projet.

➤ Ce projet doit être affiné, notamment sur le volet financement. La décision finale ne sera prise qu'en connaissance de toutes les contraintes techniques et budgétaires.

5. DOSSIER « CONTENTIEUX URBANISME »

M. Grondin n'a pas déposé de nouveau permis de construire. Le tribunal administratif a fixé une nouvelle date de clôture de l'instruction au 03/04/2022.

6. INFORMATIONS « DOSSIERS EN COURS »

&

7. QUESTIONS DIVERSES

* La mission d'archivage effectuée par le CDG01 est terminée, et a donné entière satisfaction. Environ 15 ml de documents ont pu être éliminés.

* La haie du lotissement « la Croisée » sera taillée et abaissée à hauteur des lampadaires d'éclairage public, avec une découpe autour du lampadaire pour faciliter l'accès et permettre le changement des ampoules LED.

* M Paul CHAGNARD fait le compte-rendu du bornage sur le site de la ferme de la Forêt (échange et vente entre GBA / M. Théate / Mme Corbier).

* GBA : M. le Maire fait un exposé suite à la commission sur l'aménagement du territoire (Schéma cyclable, création de pistes cyclables / liaison entre la voie verte et les points d'intérêts touristiques / liaisons multimodales...). GBA va financer un maillage de liaisons permettant le report modal (voiture vers le vélo pour aller travailler), dit maillage principal à proximité de la zone urbaine de Bourg en Bresse, puis des liaisons secondaires pourront être proposées par les groupes de travail dans chacune des conférences et financées sur l'enveloppe PET2. L'étude du schéma mobilité cyclable pourrait être financée sur les fonds Leader européens. A terme, GBA va financer et proposer à chaque commune des arceaux de stationnement vélo.

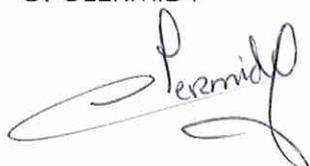
* M. Mickaël GRANGE et Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO ont assisté à la réunion de présentation du « Parc Naturel Régional en Bresse (PNR) » le jeudi 02/03/2023 à 18 h à Vernoux. Ce projet serait financé à hauteur de 50 % par la région Bourgogne Franche Comté (0 € pour la région AURA) et environ 4 € / habitant pour les communes adhérentes. Les axes de ce projet sont la promotion de l'agriculture, de l'eau, du tourisme. M. Mickaël GRANGE ne voit pas l'intérêt pour la commune de Courtes, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO est plus mitigée.

* Une réunion de la commission finances est programmée vendredi 07/04 à 17 h.

* La fête de Courtes aura lieu le samedi 27 mai 2023. L'organisation de cette journée par le comité des fêtes n'est pas encore arrêtée, mais la commune propose d'offrir l'apéritif à tous les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
C. CLERMIDY



Le Maire,
T. PALLEGOIX

